

Programme de formation aide-soignante

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023.

1. Objectifs de formation

L'équipe pédagogique doit amener l'élève à :

- Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.
- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

<u>L'élève doit être capable d'exercer</u>:

- 1. Son savoir : connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.
- 2. Son savoir-faire : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de son autonomie et de ses habitudes de vie.
- 3. Son savoir être : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique, se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'élève doit être capable :

-de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,

- -de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- -d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- -d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- -d'organiser et d'animer des activités,
- -de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- -de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

2. Modalités de déroulement de la formation

La formation alterne des périodes de cours et de stage selon un calendrier en fonction du cursus suivi.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en : - 770 heures (22 semaines) de formation théorique, à raison de 35 heures par semaine (9h00 - 17h00 avec une coupure déjeuner d'1 heure, du lundi au vendredi), réalisées principalement au sein de l'I.F.A.S. AFPS (partenariat avec le C.E.S.U. de MELUN pour la formation gestes et soins d'urgence de niveau 2).

- 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

<u>Pour la formation en apprentissage</u>, elle se compose de 44 semaines de formation théorique et clinique auxquelles s'ajoute une alternance de périodes chez employeur.

Ayant une convention de partenariat avec le C.F.A. Groupe SOS., gestionnaire administratif et financier du contrat d'apprentissage des élèves aides-soignants(e)s, cet organisme confie à l'AFPS la partie pédagogique. L'AFPS est ainsi une Unité de Formation par l'Apprentissage (U.F.A.).

Elle s'organise autour de 5 blocs de compétences regroupant 10 modules :

Bloc 1. - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétences	Modules de formation
1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale — 147 h
sociale, personnaliser cet	Objectifs de formation
accompagnement à partir de	- Identifier le rôle de l'aide-soignant dans les situations de soins de la vie
l'évaluation de leur situation	quotidienne
personnelle et contextuelle et	- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la
apporter les réajustements	situation et les besoins de la personne
nécessaires	- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation
1. Rechercher et analyser les	de la situation
informations sur les habitudes de	- Evaluer l'accompagnement mis en œuvre et le réajuster
la vie quotidienne et sociale, la	Eléments de contenu
culture, les choix de la personne	- Raisonnement et démarche clinique : la recherche des informations,
et le cas échéant ceux de son	l'évaluation du degré d'autonomie, des fragilités et ressources, des capacités
entourage	physiques et psychiques de la personne, de ses besoins.

- 2. Evaluer le degré d'autonomie, les fragilités et /ou les handicaps, les ressources, les capacités physiques et psychiques de la personne
- 3. Identifier et évaluer les besoins de la personne en tenant compte de sa situation singulière, de ses réactions et ajuster continuellement son intervention 4. Mettre en œuvre
- l'accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- 5. Mettre en œuvre les activités d'accompagnement à la vie sociale à destination d'une personne ou d'un groupe en prenant en compte les réactions, choix et expressions de la personne
- 6. Mobiliser les ressources de la personne dans les activités réalisées et, en collaboration avec l'infirmier, les autres professionnels, les aidants, adapter son accompagnement pour développer et maintenir ses capacités
- 7. Adapter la communication avec la personne, les aidants et les autres professionnels pendant les activités en fonction de chaque situation
- 8. Aider, accompagner et conforter les aidants dans leur rôle de collaboration aux actes essentiels de la vie quotidienne

- 1 Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 Respect des bonnes pratiques

- L'évaluation de la situation et des besoins d'une personne :
- La personne et ses besoins, les cycles de vie, le développement psychosocial de l'homme à tous les âges de la vie, les groupes d'appartenance.
- Les formes de l'autonomie (physique, psychique, sociale et juridique) ; droits des patients ; dépendance, déficience et handicap ; le concept de fragilité.
- La santé : santé publique : données démographiques, politique de santé et actualités sur les plans de santé publique, introduction à la santé environnement : impact des facteurs environnementaux (chimiques, physiques, biologiques) sur la santé humaine ; le système de santé français, le parcours de soins.
- Les principales situations de vie :
- Maternité : conception, grossesse, accouchement, suites de couches, nouveau-né.
- Handicap : politique du handicap, analyse des besoins et capacités, recommandations de bonnes pratiques, les structures d'accueil, accompagnement à la rééducation et l'insertion sociales et professionnelle, rôles des professionnels, place de la famille.
- Vieillissement : démographie et place de la personne âgée dans la société.
- Fin de vie : aspects culturels de la mort, notions législatives et réglementaires.
- Rôle de l'aide-soignant auprès d'une personne dans les principales situations de vie, y compris auprès d'une personne en situation de handicap, vieillissante ou atteinte d'une pathologie mentale notamment de troubles du neuro développement et du spectre autistique.
- La réalisation des soins de la vie quotidienne : réalisation, évaluation et réajustement (approche théorique et pratique) :
- La conception du soin : définition des soins de la vie quotidienne ; l'état de santé stable et constants, distinction avec les soins en situation aigüe.
- L'accompagnement, la personnalisation de l'accompagnement à partir de l'évaluation de la situation et du projet individuel de la personne.
- La relation pendant les soins.
- La réalisation des soins de la vie quotidienne :
- Hygiène des mains et application des recommandations et bonnes pratiques
- Aide aux gestes de la vie quotidienne dans le cadre du maintien de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil, élimination, hygiène corporelle, mobilisation) et de l'administration de thérapeutiques
- Qualité et sécurité des soins : règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les soins, prévention de la douleur, prévention des risques durant le soin, protocoles et procédures, ...
- Les activités d'accompagnement à la vie sociale : réalisation, évaluation et réajustement
- Mise en place d'activités d'accompagnement et/ou de maintien du lien social.
- Aide aux repères dans le temps et dans l'espace.
- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne.

dans l'accompagnement

- 4 Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 -Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- Les différentes dimensions d'accessibilité.
- La famille et l'entourage.
- Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits.
- Activités collectives.
- Outils d'évaluation.
- L'accompagnement des aidants : place de l'aidant, les réseaux territoriaux et associatifs.

2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

- 1. Identifier les signes pouvant évoquer des fragilités potentielles ou des vulnérabilités dans les différents domaines de la vie quotidienne et transmettre les informations nécessaires
- 2. Repérer les situations à risque, en particulier de maltraitance, pour la personne, pour les intervenants et alerter
- 3. Proposer des mesures de prévention dans le champ d'intervention et dans le cadre d'une coopération pluriprofessionnelle
- 4. Evaluer les mesures mises en œuvre et les réajuster le cas échéant

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 2 Repérage des situations à risque
- 3 Pertinence des mesures de prévention proposées
- 4 Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Module 2. Repérage et prévention des situations à risque – 21h

Objectifs de formation

- Identifier et analyser les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster

- L'identification et l'analyse des situations à risques et des fragilités, les mesures préventives et leur évaluation :
- Les situations à risque et de maltraitance (notamment les violences faites aux femmes), les différents types de fragilités, l'analyse des signes de fragilités, les mesures de prévention, la transmission des informations et l'alerte, les situations à risque liées à l'environnement.
- Les actions de prévention.

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence de l'analyse de la situation de la personne
- 2 Pertinence de l'adaptation de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne au regard de la situation de la personne
- 3 Respect des bonnes pratiques dans l'accompagnement
- 4 Pertinence des activités d'accompagnement à la vie sociale
- 5 -Pertinence dans l'accompagnement des aidants
- 6 Pertinence de l'analyse des signes de fragilités ou vulnérabilités
- 7 Repérage des situations à risque
- 8 Pertinence des mesures de prévention proposées
- 9 Pertinence de l'évaluation des mesures mises en œuvre

Bloc 2. - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration **Compétences Modules de formation** Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne – 77h 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en **Objectifs de formation** soins - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments 1. Rechercher et analyser les informations permettant d'évaluer l'état clinique de la personne pertinentes et utiles permettant d'identifier l'état - Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de général de la personne, d'adapter sa prise en l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation soins en fonction de son âge et de son évolution - Relever et analyser une donnée par rapport à des normes, 2. Identifier les signes permettant d'apprécier les alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude changements de l'état clinique de la personne en - Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations fonction des observations réalisées et des permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin informations recueillies Eléments de contenu 3. Evaluer la douleur, mesurer les paramètres - Notions sur les pathologies prévalentes vitaux ainsi que les données de surveillance en - Concept de maladie : lien entre santé et maladie ; maladie utilisant les outils adaptés somatique et maladie psychique; les processus pathologiques. 4. Evaluer l'état clinique d'une personne à partir - Concept de soin. de l'analyse de l'ensemble de ces informations en - Vocabulaire professionnel : signes, symptômes, syndrome, mettant en œuvre un raisonnement clinique diagnostic, maladie. 5. Transmettre à l'oral et à l'écrit les informations - Anatomie, physiologie des appareils et systèmes. utiles et nécessaires pour l'adaptation de la prise

- Physiopathologie et sémiologie des pathologies prévalentes.

- Pathologies prévalentes en santé mentale et psychiatrie ; les

- La douleur physique et psychique.

conduites à risques à tout âge de la vie.

- Pathologies du vieillissement.

6. Discerner le caractère urgent d'une situation et

en soins de la personne par l'équipe pluri-

professionnelle

alerter

- 1 Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- 2 Conformité des modalités de recueil des données
- 3 Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- Troubles du spectre autistique et troubles du neurodéveloppement.
- Evaluation de l'état clinique d'une personne, des changements de cet état clinique
- Méthodologie du raisonnement clinique partagé : recherche d'informations au regard de la situation, recueil des données, surveillance des signes cliniques liées aux différentes fonctions du corps humain, analyse des informations recueillies.
- Identification d'une donnée anormale ou d'un risque, alerte et mise en œuvre d'actions de prévention, en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'un travail en équipe pluri professionnelle.
- Mesure quantitative et qualitative des paramètres permettant d'apprécier l'état de santé de l'adulte et de l'enfant (mesure de la température, des pulsations, de la pression artérielle, de la fréquence respiratoire, des mensurations, du volume urinaire ; observation de la respiration, de la conscience ; recueil de la saturation en oxygène, recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique, mesure du périmètre crânien, calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré, lecture instantanée des données biologiques urinaires...), règles d'hygiène et de sécurité, traçabilité et transcription.
- Réalisation de prélèvements non stériles (selles, urines, expectorations).
- Observation et participation à l'évaluation de la douleur et du comportement.
- Observation et évaluation du risque d'atteinte à l'intégrité de la peau, notamment les escarres.

établissement hospitalier, EPHAD, ...

Différents outils numériques (réalité virtuelle, MOOC, serious game, ...) peuvent être utilisés.

4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne

- 1. Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- 2. Analyser les informations recueillies et prioriser les activités de soin dans son champ de compétences
- 3. Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des soins
- 4. Organiser l'activité de soin et adapter les modalités de réalisation de celui-ci en fonction de l'état clinique et de la situation de la personne et en prévenant la douleur
- 5. Mettre en œuvre des soins personnalisés en

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement – 182h

Objectifs de formation

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster **Eléments de contenu**
- FGSU niveau 2
- Notions de pharmacologie :
- Les principales classes médicamenteuses, concept d'iatrogénie, modes d'administration des médicaments et conséquences de la prise sur l'organisme.
- Notions sur l'oxygénothérapie.

collaboration avec l'infirmier(ère) et en lien avec l'équipe pluri-professionnelle à partir de l'évaluation de la situation

- 6. Expliquer le soin réalisé et l'objectif du geste de manière adaptée à la situation
- 7. Evaluer la qualité du soin réalisé et réajuster son intervention

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 2 Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- 3 Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- 4 Analyse de la qualité du soin réalisé

- Les soins en situation aigüe (approche théorique et pratique) :
- Cadre réglementaire permettant la réalisation de soins en situation aigüe.
- Le rôle de l'AS dans les situations de soins aigües.
- Définition, identification de modification de l'état de santé, évaluation de la situation clinique durant le soin.
- Qualité et sécurité des soins réalisés en phase aigüe : règles d'hygiène et de sécurité, prévention de la douleur.
- Prise en compte des interactions avec les différents acteurs.
- La notion de parcours de soins.
- Réalisation des soins :
- Soins d'hygiène et de confort en phase aigüe ;
- Prise en charge d'une personne bénéficiant d'une intervention chirurgicale ou non-invasive en collaboration avec l'infirmière ;
- Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie.
- Réalisation des soins liés aux dispositifs médicaux ou d'appareillage :
- Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques ;
- Observation du patient en assistance respiratoire ;
- Montage et entretien du matériel et réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire ;
- Oxygénothérapie : montage et entretien du matériel, surveillance du patient ;
- Changement de lunette à oxygène courbe avec tubulure sans intervention sur le débitmètre ;
- Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique ;
- Observation des patients sous dialyse ;
- Observation et surveillance des patients sous perfusion ;
- Surveillance du patient porteur d'une sonde vésicale et vidange du sac collecteur ;
- Lecture instantanée de données biologiques urinaires ; recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire ;
- Soins d'hygiène aux patients porteurs d'entérostomies cicatrisées ; renouvellement de poche et de support sur colostomie cicatrisée ;
- Surveillance de l'alimentation par sonde ;
- Surveillance et renouvellement d'une vessie de glace et actions pour réchauffer le malade ;
- Pose de bas de contention;
- Immobilisations : observation et surveillance des attelles, plâtres et tractions ;
- Pose de suppositoire (d'aide à l'élimination)
- Lavage oculaire et instillation de collyre

- Renouvellement de collecteur externe non stérile ;

- Observation des pansements.
- Aide aux soins réalisés par l'infirmier :
- Prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ; application de crème et de pommade ;
- Soins aux personnes dépendantes : collaboration pour le premier lever ;
- Soins préventifs des escarres ;
- Soins de bouche non médicamenteux ;
- Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique ;
- Soins post-mortem : toilette, habillage, identification.
- Evaluation de la qualité des soins et réajustement des soins.

5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

1. Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement

- 2. Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
- 3. Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
- 4. Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- 5. Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
- 6. Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- 2 Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- 3 Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- 4 Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée – 35h

Objectifs de formation

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soimême, et les mesures de prévention appropriées

- L'installation et le déplacement des personnes
- La physiologie du mouvement.
- Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts.
- L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement.
- Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements.
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.
- Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique)
- L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel.
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps

humain.

- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
- Les accidents dorso-lombaires.
- Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention.
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques.
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
- Prévention des chutes.

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4
- Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
- Evaluation des compétences en milieu professionnel
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- 2 Conformité des modalités de recueil des données
- 3 Pertinence de l'analyse des informations recueillies, de l'identification des risques et du caractère potentiellement urgent
- 4 Pertinence des informations recherchées au regard des soins à réaliser
- 5 Conformité des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques
- 6 Pertinence de la personnalisation des soins à partir de l'évaluation de la situation
- 7 Analyse de la qualité du soin réalisé
- 8 Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources
- 9 Conformité des modalités d'installation et de mobilisation des personnes
- 10 Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace
- 11 Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

Bloc 3. - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétences	Modules de formation
1 1	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage – 70h
1. Ecouter la personne et son entourage en prenant en compte la	
communication verbale et non verbale	Objectifs de formation
2. Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa	- Mettre en œuvre des soins relationnels en
communication à des publics diversifiés dans le respect des	adaptant sa communication à des publics
personnes et des règles de confidentialité	diversifiés dans le respect de la déontologie et

- 3. Identifier les informations pertinentes à transmettre à la personne et à son entourage en tenant compte de la situation, du projet personnalisé ou collectif et de la réglementation en vigueur, et en collaboration avec l'infirmier(ère) et l'équipe pluriprofessionnelle
- 4. Apporter des conseils à la personne et à l'entourage dans le domaine de l'éducation à la santé, de l'hygiène de la vie courante et de la sécurité domestique
- 5. Permettre à la personne d'exprimer ses besoins et attentes au regard du soin réalisé, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin
- 6. Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service, la structure, l'institution et dans le cadre du respect du règlement intérieur

- 1 Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- 2 Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- 3 Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage

des valeurs professionnelles

- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

- Information et droits des patients :
- Notions législatives et réglementaires ;
- Le cadre réglementaire relatif aux droits des patients ;
- Le secret médical, le secret professionnel;
- Le consentement des patients ;
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients ;
- Le rôle de l'aide -soignant dans l'information du patient ;
- La bientraitance : identification des facteurs qui contribuent à la bientraitance, prévention, repérage des signes de maltraitance et transmission aux personnes compétentes.
- Les techniques de communication (approche théorique et pratique) :
- Observation;
- Entretien;
- Ecoute active et reformulation;
- Communication verbale et non verbale ;
- Le jeu et l'animation;
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel. ;
- Accueil et information de la personne et de son entourage ;
- Education à la santé d'une personne pour favoriser ou maintenir son autonomie ;
- Participation à l'animation à but thérapeutique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Participation à la démarche éthique.
- Relation et communication à la personne soignée, à l'entourage et aux aidants :
- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ;
- Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
- Adaptation de la communication et de la relation dans des situations spécifiques : situations de violence, désorientation, situation

de handicap, fin de vie, pathologie chronique, urgence, annonce, ...

- Concept de mort, soins palliatifs et accompagnement de la personne en fin de vie, démarche éthique.
- Démarche d'information, d'éducation et de prévention : rôle d'information dans les domaines de l'éducation à la santé, de l'hygiène de vie courante et de la sécurité domestique. Initiation à l'anglais professionnel ou à une autre langue étrangère ou régionale en fonction de la spécificité du territoire d'implantation de l'IFAS. Un approfondissement de la langue française peut également être proposé.

7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

- 1. Identifier les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- 2. Rechercher les informations sur les besoins d'apprentissage en lien avec la personne et avec sa formation
- 3. Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation
- 4. Identifier les acquis et les écarts dans la réalisation des activités et adapter son encadrement
- 5. Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage
- 6. Accompagner la personne en formation dans la réflexion sur ses apprentissages

Critères d'évaluation :

- 1 Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- 2 Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs – 21h

Objectifs de formation

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

Eléments de contenu

- Formation des pairs et accueil de nouveaux professionnels
- Transmission d'informations
- Projet et objectifs de formation
- Tutorat et accompagnement des personnes en formation
- Transmission de savoir-faire et réajustement de la transmission
- Evaluation des acquis

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

- 1 Pertinence de l'analyse de la situation relationnelle
- 2 Qualité des soins relationnels auprès des personnes et de leur entourage
- 3 Pertinence des informations et conseils apportés à la personne et à son entourage
- 4 Qualité de l'accueil et de l'accompagnement d'une personne en formation ou d'un professionnel
- 5 Qualité de la formation délivrée à l'apprenant ou au professionnel

Bloc 4. - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

8- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétences

- 1. Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés, les utiliser en respectant les règles de bonnes pratiques
- 2. Utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées, pour lutter contre les risques de contamination et les infections associées au soin, en appliquant les règles de bonnes pratiques
- 3. Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile visant à prévenir les infections et leur transmission
- 4. Respecter les circuits d'entrée-sortie et stockage du linge, des matériels, des dispositifs médicaux et des déchets
- 5. Respecter les circuits et procédures liés à l'alimentation dans son champ d'activité
- 6. Adapter ses actions en fonction du lieu d'intervention

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- 2 Pertinence de l'analyse de l'application des règles :
- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- de traçabilité
- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- 3 -Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Modules de formation

Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés – 35h

Objectifs de formation

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

- Infection, désinfection et prévention des risques
- Les mécanismes de l'infection;
- Les techniques de nettoyage, de bio nettoyage, de désinfection et de stérilisation ;
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu ordinaire et en milieu hospitalier :
- Risques d'accident d'exposition au sang
- Risques infectieux dans différents milieux de soins

- 1. Evaluer l'efficacité des opérations réalisées, identifier les anomalies et réajuster dans le cadre de ses compétences
- 2. Repérer les anomalies relatives à l'entretien de l'environnement de la personne et des matériels et alerter
- 3. Vérifier le bon fonctionnement des matériels liés aux activités de soins

- 1 Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- 2 Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- 3 Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

- Les infections associées aux soins
- Notions sur l'antibiorésistance
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
- Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement
- Risques liés à l'utilisation de produits chimiques et modalités de protection
- Commissions de vigilance
- Formalités de déclaration d'accident
- Rôle du comité d'hygiène et de sécurité
- Règles, bonnes pratiques et recommandations :
- Règles de bonnes pratiques et recommandations (HAS, sociétés savantes, ...) liées à l'hygiène et la santé environnementale
- Les circuits des déchets à l'hôpital :
- Les différents types de déchets et de contenants
- Les obligations légales et réglementaires des établissements
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits
- Règles concernant l'isolement des patients
- Règles concernant l'élimination des déchets y compris à domicile
- Règles concernant le stockage des produits. Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels
- Réalisation des opérations d'entretien des locaux et des matériels (approche théorique et pratique) :
- Hygiène quotidienne de l'environnement du patient
- Nettoyage et désinfection des matériels et de l'environnement direct du malade
- Prévention des infections associées aux soins par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels
- Isolement des patients : règles, précautions à respecter
- Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais
- Entretien, pré désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel

chirurgical divers et du matériel médicochirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques. ; les opérations et le matériel en unité de stérilisation centrale

- Montage, entretien et surveillance du matériel en lien avec les soins aigus, en lien avec le transport des patients ; en lien avec le transport des produits et matériels (le chariot de soins ; le chariot de linge ; ...)
- Repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation

- 1 Pertinence de la préparation des opérations d'entretien en fonction de l'analyse de la situation
- 2 Conformité de l'application des règles :
- de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
- de traçabilité
- liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- 3 Conformité du nettoyage, de la pré-désinfection, de la désinfection, de la stérilisation et du conditionnement
- 4 Pertinence du repérage et du traitement des anomalies
- 5 Conformité de la vérification de la fonctionnalité des matériels, produits et dispositifs utilisés
- 6 Pertinence dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement ou d'une situation de travail

Bloc 5. - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétences	Modules de formation
10 - Rechercher, traiter et transmettre,	Module 9 Traitement des informations – 35h
quels que soient l'outil et les modalités de	
communication, les données pertinentes	Objectifs de formation
pour assurer la continuité et la traçabilité	- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux
des soins et des activités	soins, transcrire et transmettre les données recueillies,
1. Rechercher, organiser et hiérarchiser les	- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication
informations nécessaires à la prise en soins	(écrit, oral, numérique,)
personnalisée	- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à
2. Transcrire les données recueillies,	transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins
transmettre, par le ou les modalités de	ou de vie
communication les plus appropriés, les	Eléments de contenu
informations, observations relatives à la	- Techniques de communication écrite

personne et à son environnement, à la réalisation d'un soin ou d'une activité

3. Analyser les situations et relayer des informations pertinentes en lien avec le projet de soins ou de vie construit en équipe pluri-professionnelle

Critères d'évaluation

- 1 Fiabilité du recueil des données
- 2 Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- 3 Qualité des transmissions

- Traitement des informations
- Information et continuité des soins.
- Dossier de soins : composition réglementation, responsabilité, modalités d'utilisation et logiciels dédiés.
- Transmissions des données : fonction d'alerte, fonction de surveillance, fonction d'évaluation, analyse des situations et sélection des informations pertinentes
- Informatique : notions globales, application à la santé, règlement général sur la protection des données.

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

- 1. Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- 2. Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle en s'inscrivant dans la planification de l'ensemble des activités et des changements prévisibles
- 3. Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un contexte susceptible de changer
- 4. Apporter une contribution au projet de soins, au projet de vie et à tout projet collectif et institutionnel
- 5. Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les nonconformités et transmettre les informations appropriées
- 6. Apporter une contribution à l'évaluation des pratiques en équipe pluri-professionnelle et à la démarche qualité et à la gestion des risques
- 7. Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation 8. Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques – 70h

Objectifs de formation

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités
- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

- Travail en équipe pluri professionnelle :
- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur
- La collaboration avec l'IDE et ses modalités dans les soins de la vie quotidienne et les soins aigus
- Notions d'organisation du travail, organisation du travail collectif et individuel, législation du travail et du travail posté
- Les outils de planification des soins
- Organisation des soins au sein d'une équipe pluri professionnelle
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soin pluri professionnelle
- Techniques d'organisation et d'animation d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Projet de soins et projet de vie
- Dispositif de coordination des prises en soins, réunions de travail

- 1 Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- 2 Pertinence de l'organisation de son activité
- 3 Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- 4 Inscription de ses interventions dans la démarche qualité de la structure
- 5 Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- 6 Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

institutionnels et réseaux de soins, groupes projets

- Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences
- Démarche qualité et gestion des risques :
- Certification des établissements de santé
- Démarche et méthodes d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins, pour soi-même et en équipe pluriprofessionnelle
- Les indicateurs qualité : signification, utilisation
- Méthodes et outils d'analyse critique sur les pratiques
- Prise en compte de l'éthique, de la bioéthique et de la santé environnementale dans son activité
- Les événements indésirables : repérage, procédures, traçabilité, réglementation
- Les risques sanitaires
- Les différentes ressources d'informations valides indispensables à l'exercice du métier : réglementation, référentiels, recommandations, expertises, ...

Modalités d'évaluation du bloc de compétence

- Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- Evaluation des compétences en milieu professionnel

Critères d'évaluation

- 1 Fiabilité du recueil des données
- 2 Fiabilité et pertinence des données sélectionnées et transmises
- 3 Qualité des transmissions
- 4 Pertinence dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des acteurs
- 5 Pertinence de l'organisation de son activité
- 6 Pertinence de la participation à la démarche qualité et gestion des risques
- 7 Pertinence de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle
- 8 Pertinence de l'évaluation de ses propres besoins en formation

La formation s'organise également autour de stages

Ils sont répartis sur 4 périodes : -période A Stage Débutant : 5 semaines,

-période B Stage Initié : 5 semaines,

-période C, Stage Confirmé: 5 semaines,

-période D Stage Préprofessionnel : 7 semaines : à réaliser en

fin de formation et en continu. Période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Ce stage est à trouver par l'élève.

Les lieux de stage des périodes A, B et C sont choisis par L'AFPS selon les objectifs et la progression pédagogique de l'apprenant ainsi que son lieu d'habitation.

Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'apprenant.

Obligatoire : -1 période de stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et 1 période auprès de personnes âgées,

-1 expérience de travail de nuit (32h30/semaine de nuit) et 1 le week-end.

Les stages sont effectués dans différentes structures :

- -Employeurs,
- -Publiques ou privées,
- -Du champ sanitaire, social ou médico-social,
- -En établissement, ou en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Ils sont couverts par une convention de stage tripartite (Apprenant- AFPS-terrain d'accueil en stage).

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, les périodes de stage sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Durée de chaque période	Contexte de la période	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés
A, B, C	5 semaines	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes: - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigüe - Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.
D	7 semaines	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	La période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS

3. Moyens pédagogiques et techniques

Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés sont les cours magistraux (power point, textes à trous, schémas, planches anatomiques, tronc anatomique en pièces détachables, squelette complet sur roulettes, supports papier des cours), travaux de groupes, études de cas concrets, travaux pratiques, tables rondes, supports vidéo, recherches documentaires, sorties pédagogiques, analyses de pratiques, pédagogie inversée.

Les enseignements peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Zoom » dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.

L'AFPS utilise la plateforme d'enseignement et d'apprentissage en ligne « Moodle » permettant aux élèves d'avoir accès à une banque de ressources (supports d'enseignements, documents, vidéos et liens internet).

L'I.F.A.S. a également un site internet https://www.afps-92.fr/

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) – 35h (dans les trois premiers mois de la formation)

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu

- Modalités
- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI) – 7h (réparties tout au long de la formation)

Objectifs de formation

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Travaux Personnels Guidés (TPG) – 35h (réparties au sein des différents modules)

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations.

L'AFPS dispose :

- -de 12 salle de cours et d'une salle de cours/pratiques équipées chacune d'un tableau et d'un vidéo-projecteur et d'une connexion internet ;
- -de 2 armoires de matériel de pratique (en lien avec le référentiel de formation), d'une armoire «bibliothèque» (ouvrages, revues, périodiques, supports dvd...),

Pendant les heures d'ouverture de l'I.F.A.S., les apprenants peuvent utiliser le matériel de

19 – Mise à jour le 01/09/2023 VG

•

pratiques existant pour s'entrainer (lits médicalisés électriques avec potence, fauteuil roulant, pied à perfusion sur roulette, planche de transfert, déambulateur, chariot d'entretien, guéridons, mannequin et petit matériel en lien avec les savoirs pratiques à acquérir de chaque module de formation).

Les apprenants ont la possibilité :

- de consulter sur place les ouvrages de l'armoire bibliothèque de L'AFPS ;
- de prendre leur repas personnel dans une des 2 salles de pause dont l'une est équipée d'un réfrigérateur, de fauteuils, micro-ondes, table basses, tabourets hauts, table haute, armoire et d'un mange debout.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'IFAS-AFPS permet l'accès d'un public à mobilité réduite.

Pour les candidats(e)s en situation de handicap, l'AFPS travaille en partenariat avec la référente handicap référente au sein de l'institution.

Avec l'aide également de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.) des Yvelines, l'A.R.S., le Conseil Régional d'Île-De-France, l'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) et la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H.), L'AFPS peut vous accompagner dans votre projet de formation et tout au long de celle-ci.

Tout(e) candidat(e) en situation de handicap est invité(e) à se rapprocher de la référente handicap à l'AFPS qui est Floriane DREVET Assistante pédagogique et administrative.

4. Moyens d'encadrement

L'équipe pédagogique est composée de :

- -formateurs permanents Cadre de santé- infirmiers Diplômées d'Etat et aide-soignante ayant les compétences professionnelles en rapport avec le domaine de connaissances qu'exige la formation aide-soignante et les capacités à transmettre leurs savoirs.
- -Professionnels ayant une expertise dans le domaine de la formation aide-soignante :
 - Cadre supérieurs de santé spécialisé en santé mentale,
 - -Cadre de santé
 - formatrice en français professionnel,
 - infirmière ayant une expérience professionnelle en réanimation,

5. Suivi de l'exécution de l'action de formation

Il est organisé à l'aide de feuilles de présence émargées par les apprenants et les formatrices ou les intervenants extérieurs par demi-journée de formation.

En parallèle, une attestation de présence mensuelle en cours et/ou en stage récapitulant également les absences est signée par l'apprenant et la directrice.

6. Appréciation des résultats de l'action de formation

Tout au long de sa formation, l'élève est soumis à des évaluations (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à L'AFPS et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Blocs de compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences (Référentiel de formation)	Modalités d'évaluation des modules de formation (Doméa)
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	Etude de situation Evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage Etude d'une situation clinique Evaluation des compétences en stage
	Module 3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	Présentation d'un raisonnement clinique et description d'un soin d'un patient pris en soins en stage Evaluation des compétences en stage
	Module 5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Evaluation des compétences en stage	Mise en situation pratique simulée à Doméa Evaluation des compétences en stage
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une	Etude d'une situation de communication identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	evaluation des compétences en stage	Etude d'une situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage	Etude et description d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en stage
Bloc 5 - Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de	Module 9. – Traitement des informations Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée	Etude de situation clinique + questions de connaissances Evaluation des compétences en stage

soins, à la	gestion des risques	Evaluation des	Etude de situation clinique + questions
qualité/gestion des	_	compétences en	de connaissances
risques		stage	
1			Evaluation des compétences en stage

Pour chaque module, l'apprenant ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles (pour les notes supérieures ou égale à 8/20).

L'apprenant n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

A l'issue de la formation, L'IFAS présente au jury final de certification, les candidats ayant acquis partiellement ou totalement les compétences liés à l'exercice de la profession d'aidesoignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

Suite à la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'élève par Doméa.

7. Evaluation de la qualité de l'action de formation

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée à mi-parcours et en fin d'année par le biais d'un questionnaire à remplir en ligne ou de manière manuscrite.

L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permettent à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

L'AFPS évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, CFA , prestataires externes, formateurs) à travers des questionnaires.